

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00933
Numéro SIREN : 853 449 577
Nom ou dénomination : 3.14 - 16

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 374

3.14-16

*SAS à associé unique au capital de 2 000,00 €
Siège social : 50, Allée Audibert 83530 AGAY
Siret n° 853 449 577 00016 – Code APE 6820B
RCS de FREJUS*

AGE du 19 janvier 2021

Constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'an deux mille vingt et un,
SAINTE-MAXIME, le 19 janvier
A 10h00

Monsieur Erick SAUVAGE, demeurant 50, Allée Audibert 83530 AGAY. 100% du capital social-
100 % des droits de vote

Président et Associé unique, valablement présent.

Rappelle qu'il est appelé à statuer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

- Constatation que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et décision de la poursuite de l'activité de la Société.
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

• **Première résolution**

L'Assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 mars 2020 en date du 21 septembre 2020, qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

• **Quatrième résolution**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

De tout ce que dessus, il a été dressé sur place le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre d'assemblées générales.

Le Président,
Erick SAUVAGE

